Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0057-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0057

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept janvier à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 14 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Présents ce jour : 68 Procurations : 7

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BONNIEC Carole , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , M. COCADIN Romuald , M. COENT André , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HENRY Serge , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JORAND Jean-Claude , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. KERVAON Patrice , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MAHE Loïc , M. MAINAGE Jacques , M. MARTIN Xavier , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , M. NICOLAS Gildas , Mme NICOLAS Sonya , M. OFFRET Maurice , M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , Mme PONTAILLER Catherine , M. RICHARD Alain (suppléant de M. PRAT Jean-Louis), M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUEGUINER Yannick , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBIN Jacques , M. ROUSSELOT Pierrick , Mme SAUVEE Julie , M. SEUREAU Cédric , M. TERRIEN Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. THERIN Patrick

Procurations :
Mme BENECH Laurence à M. COCADIN Romuald, Mme BARBIER Françoise à M. MEHEUST Christian, Mme CRAVEC Sylvie à M. EGAULT Gervais, Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine à Mme PONTAILLER Catherine, Mme NIHOUARN Françoise à M. TERRIEN Pierre, Mme PRIGENT Brigitte à M. JEFFROY Christian, M. ROBERT Eric à M. LE BIHAN Paul

Etaient absents excusés :
Mme COADIC Marie-Laure, M. COLIN Guillaume, M. DELISLE Hervé, M. GARZUEL Alain, M. LE BRAS Jean-François, M. NEDELLEC Yves, M. NOEL Louis, M. PARANTHOEN Henri, M. ROGARD Didier, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Projets d'habitat inclusif à Coatascorn et à Plufur : subventions Habitat innovant dans le cadre du POA

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0057-DE

Les communes de Coatascorn et de Plufur portent en propre, respectivement, un projet d'habitat à destination d'un public senior, sur le principe de l'habitat inclusif. L'objectif est de répondre au besoin identifié de maintenir la population âgée dans leur commune, en proposant un habitat regroupé, adapté, proche des centres-bourgs et en accompagnant ce moment de vie par des animations et des services adaptés.

Il s'agira de maisons individuelles non meublées avec jardin et garage pour personnes autonomes qui bénéficieront également de l'usage d'une salle commune où seront proposées des animations réalisées par une personne dite "Aide à la vie partagée" (AVP). Les communes resteront propriétaires des logements, en seront les gestionnaires et employeurs de cette AVP.

Les projets de Coatascorn et Plufur sont innovants en termes de programmes et de modalités d'approches :

- projets d'habitat inclusif, avec projet de vie partagé, concertation avec les habitants de la commune
- groupement de commande entre plusieurs communes, AMO « maîtrise d'usage » réalisée par Gwitibunan Coop (spécialisée dans les projets inclusifs)
- Le principe d'un habitat regroupé et accompagné permettant à des personnes seniors autonomes de se maintenir le plus longtemps possible dans un logement indépendant, au sein de leur commune est un enjeu très actuel auquel la production de logements neufs répond peu.

Les deux projets prévoient la construction de huit logements, portée par les communes. Ces huit logements seront conventionnés en logement sociaux (PLS).

Chaque commune sollicite une subvention communautaire au titre du soutien de LTC à l'habitat innovant/inclusif, inscrit au PLH (action 14) et au futur PLUI-H (actions 7 et 8). Les logements concernés étant conventionnés en PLS, il ne sont pas éligibles à l'aide à la production de logement social de LTC qui ne s'applique qu'aux PLAI et PLUS.

Le plan de financement prévisionnel présenté par la commune de Plufur est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Charge foncière	40 000€	Fonds européen Leader	75.000 €	4,43
Travaux - Construction des logements inclusifs	1 440 000€	Région - Bien vivre en Bretagne	80.000 €	4,73
Voirie définitive	143.600€	Etat _ DETR 2025-2027	300 000 €	17,73
BE AG coordination	24.000 €	DEPT 22_Contrat territoire	81 587 €	4,82
Etude topo/géotechnique	9.600 €	Financement Carsat	80.000 €	4,73
		LTC _ Fonds de concours général	**13.288 €**	**1%**
prime marché public	9 000 €	**LTC _ Habitat innovant demandée**	**80 000 €**	**4,73**
test énergétique	14 400 €	Participation communale	100 000€	5,91
bureau de contrôle	8 400 €	MSA	100 000 €	5,91
CSPS	3 000 €	Emprunt Banque des territoires	782.124,22€	46,22
TOTAL TTC	1.692.000 €		1.692.000 €	100

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0057-DE

Par rapport au projet de Plufur, la commune de Coatascorn prévoit aussi 3 logements sociaux (PLUS) pour un public jeunes actifs.

Le plan de financement prévisionnel présenté par la commue de Coatascorn est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Foncier commune (démolition)	102.000 €	Etat_Fond vert/friche	50.000 €	2,49
Foncier EPF (terrain + démolition-minoration)	96.000 €	Leader	75 000 €	3,74
VRD	110.000 €	Etat_DETR/DESIL	300.000 €	14,96
Travaux	1.604.900 €	Région_Bien Vivre en Bretagne	20.000 €	1
Fais étude marché public Coudray	12.000 €	DEPT 22_Contrat territoire	39.823 €	1,99
BE AG coordination	24.000 €	**LTC _ Fonds de concours Restructuration habitat CB**	**120.000 €**	**5,98**
Etude topo/géotechnique	9.600 €	**LTC _ Fonds de concours général**	**9 930 €**	**0,50**
Gwitibunan Coop	12.000 €	**LTC _ Aide à la Production 3 PLUS « jeunes actifs »**	**24.000 €**	**1,20**
prime marché public	9 000 €	**LTC _ Habitat innovant demandée**	**80.000 €**	**3,99**
test énergétique	14 400 €	Fondations mutualistes et caisses de retraites	120.000 €	5,98
bureau de contrôle	8 400 €	Emprunt CC	1.059.545 €	52,84
CSPS	3 000 €	Apport commune	107. 002 €	5,34
TOTAL TTC	2 005.30 €		2.005.300 €	100

Il est proposé d'attribuer une subvention de 56.000 euros à la commune de Plufur et une subvention de 56.000 euros à la commune de Coatascorn, pour la réalisation de ces deux projets d'habitat inclusif.

VU La délibération n°CC_2017_0169 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 28 juin 2017 portant sur l'approbation du Programme Local de l'Habitat 2018-2023 ;

VU La délibération n°CC_2023_0172 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 26 septembre 2023 portant sur la prolongation de trois ans du Programme Local de l'Habitat ;

VU La délibération n°CC_2025_0231 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 décembre 2025 portant sur le second arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat ;

VU L'avis favorable de la commission n°7 « Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat » en date du 7 janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260127-CC_2026_0057-DE

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ

(Par 75 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER L'attribution d'une subvention d'un montant de 56.000 euros à la commune de Plufur en soutien à son projet d'habitat inclusif.

APPROUVER L'attribution d'une subvention d'un montant de 56.000 euros à la commune de Coatascorn en soutien à son projet d'habitat inclusif.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : - 2 FEV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le :
Notifiée le : - 2 FEV. 2026

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT